



Optimisez votre permis avec Auto-école Nathalie & J.

ajen55140@gmail.com

25, rue Jeanne d'Arc 55140 VAUCOULEURS

06 95 45 15 75 / 03 29 89 27 18

## Formation 125 (Formation de 7h) - 320€

Tarifs au 01 01 2025

♦ Frais de gestion dossier	20 €
♦ 2h de leçons théorique (30 €/heure)	60 €
♦ 2h de leçons plateau hors-circulation (48€/heure)	96 €
♦ 3h de leçons de conduite en circulation (48€/heure)	144 €

**Attention :** L'élève doit venir, dès la 1<sup>ère</sup> heure de formation, avec son propre matériel adapté aux 2 roues = casque homologué NF et CE, + paire de gants coquée homologuée NF et CE + 1 veste/manteau de préférence 2 roues + chaussures fermées de préférence montantes)

## Versement de 100€ à l'inscription

### Documents à fournir pour inscription :

- 1 copie de la carte d'identité recto/verso en cours de validité de l'élève
- 1 e-photo d'identité conforme permis de conduire pour l'attestation de formation
- 1 copie recto/verso du permis de conduire actuel

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm<sup>3</sup> (L3e) ou un tricycle à moteur L5e (scooter à trois roues) de plus de 50 cm<sup>3</sup> ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures.

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B, quelle que soit l'année d'obtention du permis.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans mais néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

**En cas de contrôle par les forces de l'ordre**, les conducteurs de motocyclette légère ou de tricycle à moteur présenteront cette attestation de formation ou un « relevé d'information » fourni par leur compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'une motocyclette légère ou d'un tricycle L5e. Le non-respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 4<sup>e</sup> classe (135 €).